

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### **L'école des femmes. Les catholiques belges et l'enseignement primaire féminin (1842-1860)**

Wynants, Paul

*Published in:*  
La revue nouvelle

*Publication date:*  
1983

#### [Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*

Wynants, P 1983, 'L'école des femmes. Les catholiques belges et l'enseignement primaire féminin (1842-1860)', *La revue nouvelle*, vol. t. LXXVII, numéro 1, pp. 69-76.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### **Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Paul Wynants

## L'école des femmes

### Les catholiques belges et l'enseignement primaire féminin (1842-1860)

Education et idéologie vont souvent de pair. Qu'elle prétende ou non à l'objectivité, toute formation s'appuie sur une vision de l'homme et du monde. Elle incite ceux qui en bénéficient — comme ceux qui la dispensent — à se situer face à « l'ordre social », soit pour le cautionner, soit pour le contester. Certaines conceptions, exposées vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ont marqué notre système scolaire pour des décennies<sup>1</sup>. Nous voudrions décrire ici le faisceau de principes, de croyances et de volontés politiques à partir duquel se sont organisées, entre 1842 et 1860, de nombreuses écoles catholiques féminines du niveau primaire.

#### L'Eglise occupe le terrain

Au lendemain de l'indépendance belge, l'enseignement primaire public connaît de graves difficultés. L'abstention volontaire de l'Etat laisse le champ libre à l'incurie des communes. Sans doute la liberté de l'instruction, garantie par la Constitution, favorise-t-elle la multiplication des écoles privées, à l'initiative du clergé et des notables. Beaucoup de ces établissements ne présentent, cependant, aucune garantie de stabilité ou de sérieux. Après avoir longtemps tergiversé, le pouvoir politique élabore, en 1842, une première loi organique de l'enseignement primaire. Celle-ci s'avère décevante à maints égards. Elle ne comprend aucune disposition relative à l'éducation féminine. Pendant de longues années, les recommandations et les décisions adoptées par les gouvernements en cette matière demeurent peu efficaces : il s'agit souvent de vœux pieux, dépourvus d'effet.

Plus que l'intervention des pouvoirs publics, l'action de l'Eglise contribue à la création d'écoles primaires de filles. Dès le 23 janvier 1843, les évêques belges mobilisent le clergé<sup>2</sup>. Ils invitent les doyens et les curés à fonder des établissements d'instruction spécifiquement féminins dans toute paroisse « riche ou populeuse ». A leur tour, les destinataires de ces directives se mettent en campagne : il faut susciter des initiatives en obtenant le concours des conseils communaux, des châtelains et des autres « bienfaiteurs » poten-

1. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux travaux suivants : J. Nizet, *La formation des opinions pédagogiques*, thèse de doctorat en sociologie UCL, Louvain-la-Neuve, 1978 et J. Lory, *Libéralisme et instruction primaire (1842-1879). Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, Louvain, 1979, 2 vol.

2. Recueil de pièces concernant l'enseignement primaire à l'usage du clergé paroissial, des institutrices et des institutrices du diocèse de Namur, Namur, 1873, pp. 92 ss.

tiels. Bientôt, l'appel lancé par la hiérarchie catholique déborde les milieux ecclésiastiques, pour être entendu par les fidèles les plus influents. Il détermine les milieux dirigeants à passer à l'action, à la grande satisfaction du cardinal Sterckx et de ses suffragants.

### Pourquoi cet élan ?

L'attitude offensive de l'Eglise se comprend aisément. Tirant parti de l'amélioration sensible de ses relations avec l'Etat, elle s'est engagée dans la reconquête du terrain perdu à la suite de la Révolution française. Elle compte tout particulièrement sur l'enseignement pour assurer la pénétration de ses principes dans la société. Dans cette perspective, le contrôle de l'éducation féminine, même au niveau élémentaire, est capital : ainsi que le rappelle le clergé, les élèves sont pour la plupart de futures mères de famille, donc des éducatrices en puissance. En les « christianisant », ce sont les générations à venir que l'on ramène à la religion ou que l'on maintient dans la foi. Mais pourquoi ne se contente-t-on pas des écoles mixtes, telles qu'elles existent en grand nombre ?

Pour l'épiscopat, il y va de « l'âme de l'enfant ». Selon lui, l'innocence des petits est quotidiennement menacée par les « actes de corruption » qui se commettent, entre garçons et filles, à l'école et sur le chemin des classes. De nombreux curés partagent cet avis. Ils présentent la mixité comme une « calamité morale », « une source de désordres et d'abominations », « une école préparatoire à l'indécence et au vice ». Les plus intransigeants la condamnent même dans les classes gardiennes, qu'ils qualifient de « dégoûtants tripots »...

En fin de compte, la création d'un enseignement primaire féminin apparaît à de nombreux ecclésiastiques comme une œuvre de salubrité publique. Marqués par la même morale pudibonde, maints notables catholiques partagent ces vues. L'un d'entre eux les résume à merveille lorsqu'il écrit : « En rendant plus difficiles et plus rares les relations entre filles et garçons, la séparation des sexes à l'école empêche bien des liaisons, pour ne pas dire plus, condamnées par les bonnes mœurs comme dangereuses en elles-mêmes et pour les tristes effets qu'elles produisent plus tard »<sup>3</sup>.

3. Ch. Delchambre, *Des écoles de filles dans les communes rurales. Un mot aux diverses administrations et aux personnes bienfaites de notre pays sur les avantages qui résultent de ces sortes d'établissements*, Namur, 1855, p. 50.

La Droite belge ne limite pas le débat au seul plan moral. Ses représentants les plus éminents attirent l'attention du public sur la dimension sociale du problème. Ils considèrent ainsi que la cause principale de la misère ouvrière est « l'imprévoyance des travailleurs ». Qui veut y remédier doit mieux préparer les filles à leurs tâches de futures mères de famille. Il est donc indispensable de leur apprendre à coudre, à remailler, à tricoter, bref « à pratiquer tous ces ouvrages de mains, si utiles et si nécessaires »<sup>4</sup>. Il convient également de leur inculquer les bonnes habitudes d'ordre, de propreté et d'économie, « qualités qui assurent le bonheur de la classe ouvrière »<sup>5</sup>.

A ces vues déjà paternalistes, des notables catholiques donnent un complément nettement plus conservateur. A les en croire, les travailleurs se condamneraient eux-mêmes au désarroi en jalousant les riches, puis en confiant leur destin à de mauvais bergers. Pour leur rendre la joie de vivre et la sérénité indispensable au salut, il convient de diffuser par l'enseignement deux « vertus chrétiennes » : la résignation et la docilité. Les écoles de filles ont leur place dans cette stratégie de défense de l'ordre social : « Elles réconcilieront le pauvre avec sa condition et le détourneront des sentiments de haine et de colère envers ceux qui possèdent. Elles le soustrairont à l'influence néfaste des agitateurs, qui poursuivent une mission de ruine sociale et religieuse »<sup>6</sup>. A terme, un enseignement primaire catholique spécifiquement féminin peut constituer un frein à la diffusion des « idées mauvaises », au premier rang desquelles se place le socialisme. Les personnes « réputées bienfaitantes » ont donc intérêt à promouvoir les œuvres de ce genre.

Les conceptions de la nature humaine, répandues dans la bourgeoisie catholique, alimentent aussi son argumentation en faveur d'une « séparation des sexes à l'école ». Les laïcs, comme les ecclésiastiques, s'appuient sur les « bons auteurs » recommandés par l'épiscopat, en particulier sur le *Traité de l'éducation des filles*, publié par Fénelon en 1687. De ces lectures, ils dégagent des formules susceptibles de conforter l'antiféminisme qui sévit dans la société du temps. Réputées « plus capables de sentir que de réfléchir », les filles devraient « être conduites davantage par le cœur que par la raison »<sup>7</sup>. Or un

4. Archives de l'archevêché de Malines, rapport du cardinal Sterckx au ministre de l'Intérieur, 31 octobre 1853.

5. Ch. Delchambre, *op. cit.*, pp. I-III.

6. *Ibid.*, pp. I-III.

7. *Ibid.*, p. 32.

instituteur, si dévoué soit-il, est « peu préparé à leur donner cette direction spéciale »<sup>8</sup>. C'est pourquoi les classes féminines doivent d'emblée être confiées à des enseignantes.

Celles-ci sont, dit-on, seules capables de s'acquitter de pareille tâche : « trouvant en elles-mêmes de telles dispositions », elles peuvent adapter leur enseignement aux « inclinations de leur sexe ». Et les catholiques de citer parmi ces tendances : la docilité, la patience, la douceur, la sensibilité, mais aussi la légèreté, la coquetterie, la curiosité, la dissimulation et la propension au bavardage. A cette image caricaturale de la femme, sommairement brossée à coups de poncifs, s'ajoute une véritable phobie de l'apprentissage des « choses de la vie ». C'est pourquoi d'aucuns se persuadent que « seule une femme peut inspirer, en ce domaine, de la décence et de la pudeur, sans choquer ni éveiller des idées ou des soupçons »<sup>9</sup>.

Encore faut-il disposer d'un personnel enseignant adéquat. A cet égard, les vues du clergé et des évêques sont bien arrêtées : il faut recommander l'engagement de religieuses, « ces Vierges du Seigneur vouées par état à l'instruction de la jeunesse et dont le dévouement est si pur et si sublime »<sup>10</sup>. Nul ne peut mieux qu'elles « élever les filles dans la modestie, la piété et toutes les vertus qui assurent le bonheur des familles, ainsi que de la société entière »<sup>11</sup>. En multipliant les classes féminines, l'Eglise étend par le fait même le champ d'apostolat des congrégations. Voilà qui permet de faire coup double. Pareil objectif ne peut déplaire aux cléricaux.

Tel qu'il est défini à partir de 1842, le projet pédagogique des catholiques présente plusieurs faces : il est offensif au plan religieux, moralement et socialement conservateur, ainsi que foncièrement antiféministe. Tout indique qu'en fait d'éducation des filles, la Droite belge prépare l'avenir en regardant surtout derrière elle. En matière de foi, son point de référence est un passé idéalisé; dans les autres domaines, un présent perçu comme globalement acceptable, moyennant des accommodements mineurs d'inspiration paternaliste. Le système scolaire qui concrétise ces conceptions vise davantage à

8. Instruction des évêques au clergé du 23 janvier 1843, dans *Recueil...*, *op. cit.*, p. 92.

9. Ch. Delchambre, *op. cit.*, p. 33.

10. *Recueil...*, *op. cit.*, p. 92.

11. Archives de l'archevêché de Malines, rapport de Mgr Sterckx au ministre de l'Intérieur, 29 octobre 1856.

préservé qu'à innover. Cette orientation se retrouvera plus tard, lorsqu'il s'agira de multiplier les écoles ménagères.

### Des principes à la pratique

Le réseau d'écoles primaires de filles créé par les catholiques est généralement conforme aux tendances qui viennent d'être relevées. Les fidèles des milieux populaires, qui n'ont guère participé à la définition de ses objectifs, sont priés d'y envoyer leur progéniture. Les religieuses, alors très nombreuses, sont invitées à s'y intégrer. Au besoin, les notables les poussent à atténuer, de façon sensible, les préoccupations authentiquement sociales qui les animaient. Il leur faut aussi renoncer à une partie de leur autonomie, déjà bien relative, pour se placer sous la double tutelle des curés et des bienfaiteurs, qui sont les vrais dirigeants des écoles.

Les classes féminines ainsi formées baignent dans une atmosphère confessionnelle très prononcée, voire cléricale. Etroitement contrôlées par les cadres de l'Eglise, elles en diffusent le message, les valeurs et les rites. Une foule de comportements de la vie quotidienne confirment cette impression. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir des institutrices multiplier les œuvres pieuses dans les locaux scolaires, fussent-ils la propriété des pouvoirs publics. Nombreuses sont celles qui mènent campagne à l'école en faveur des principes moraux les plus rigides : le bal du village est le premier pas qui mène en Enfer ! Il faut attendre la « correction administrative » de la loi de 1842, concrétisation des tendances laïques chères aux libéraux, pour que cette imprégnation de catholicisme s'affaiblisse quelque peu, dans le réseau public uniquement <sup>12</sup>.

Avant 1860, les structures sociales du temps marquent également les écoles de filles de leur empreinte. Bon nombre d'établissements privés et adoptés sont, en tout ou en partie, sous la coupe des bienfaiteurs. Non contents de pratiquer un paternalisme fort démonstratif, ces derniers sont très exigeants à l'égard du personnel enseignant. D'aucuns voudraient transformer les Sœurs institutrices en dames de compagnie pour douairières désœuvrées, quelquefois en agents électoraux lors d'un scrutin local serré. D'autres,

12. Inaugurée par le gouvernement libéral doctrinaire en 1859, la « correction administrative de la loi de 1842 » vise à réduire l'influence des congrégations religieuses, en les soumettant au droit commun en matière d'enseignement, et à assurer la prépondérance de l'Etat dans l'organisation de l'instruction primaire.

imbus de leurs prérogatives de donateurs, imposent le programme des cours qu'ils ont conçu ou se réservent le monopole de l'admission des élèves. Très vite, la « protection » des châtelains, présentée aux maîtresses d'écoles comme un grand avantage, se mue en véritable joug. La fonction des intéressées se limite, ni plus ni moins, à assurer les tâches qui leur sont assignées. Elles font, de la sorte, l'expérience de la docilité qu'elles ont pour mission d'inculquer aux enfants...

Dans son organisation même, l'école catholique de filles des années 1842-1860 reproduit souvent les clivages sociaux de l'époque. Sauf dans les petits villages ruraux, il existe fréquemment une distinction nette entre élèves solvables et élèves pauvres, entre classes payantes et classes gratuites. Les différences de milieu et de fortune se manifestent plus ou moins selon les cas. Il arrive qu'elles soient très apparentes, la couleur du tablier porté par les enfants indiquant la catégorie dont ils relèvent. Les réflexes paternalistes s'apprennent aussi dès le plus jeune âge. Citons un exemple extrême : dans tel couvent du Hainaut, la grille qui, à la récréation, sépare les pensionnaires des externes indigentes, n'est ouverte qu'une fois l'an, à la Saint-Nicolas, pour que les premières puissent remettre un colis aux secondes.

Plus que les institutrices, les bienfaiteurs, les parents influents et certains membres du clergé tiennent à cette ségrégation sociale. Les maîtresses d'écoles qui, par idéal ou par manque de personnel, voudraient l'abolir, provoqueraient une véritable levée de boucliers. Elles l'écrivent dans leur correspondance : « Je n'ose réunir les pensionnaires aux externes pauvres, car les gens sont trop difficiles sous ce rapport. Ce serait la révolte ». Ou encore : « Tout le monde ici veut établir des distinctions, y compris l'administration communale et la comtesse de Robiano. Les notables ne laisseront venir leurs filles qu'à cette condition »<sup>13</sup>.

Lorsqu'une institutrice prend le risque de supprimer les barrières sociales les plus apparentes, elle subit des pressions de tous côtés. Elle est alors forcée de s'en justifier, en reprenant la logique paternaliste de ses contradicteurs. C'est ce que fait une religieuse de Diest, qui renvoie la balle au doyen de la ville en notant : « Malgré vos demandes, nous ne séparerons pas les

13. Ces extraits de lettres émanent de religieuses de Herve (1852) et de Tervuren (1856). Voir P. Wynants, *Une congrégation enseignante : les Sœurs de la Providence de Champion 1833-1914*, thèse de doctorat en philosophie et lettres UCL, Louvain-la-Neuve, 1981, p. 319.

## Eglise immobile, femmes en mouvement

payantes des indigentes. Ce serait ôter aux secondes un puissant moyen d'émulation. Déjà le petit peuple est si porté à l'ingratitude et aux bas sentiments ! S'il n'y avait pas l'exemple des enfants bien nés, ne serait-ce pas une perte considérable pour les pauvres ? »<sup>14</sup>.

La conception de la femme répandue chez les notables catholiques s'impose aussi aux enseignantes. Au cas où elles l'auraient oublié, on leur rappelle périodiquement en quoi consiste leur mission : « former de bonnes ménagères, suffisamment instruites pour faire les comptes et les autres choses de la famille »<sup>15</sup>. Il ne faut aller plus loin que pour les filles de milieu aisé, destinées à occuper plus tard « une position dans le monde ». Les autres sont appelées à vivre confinées dans leur rôle d'épouses, sans autre perspective que le service du foyer, ou à exercer une profession non qualifiée et par conséquent mal rétribuée.

Le modèle imposé aux institutrices est également marqué par l'antiféminisme et le puritanisme ambiants<sup>16</sup>. Dans la pratique, elles doivent être à la fois religieuses et mères, « vierges dans leur vie privée et maternelles en classe »<sup>17</sup>. Cette exigence est à l'origine de l'exclusive formulée en 1844, par l'évêque de Namur, à l'encontre des enseignantes laïques : « Un jeune homme qui se marie peut très bien continuer son état d'instituteur. Il n'en est pas de même d'une fille : celle-ci se doit toute entière aux soins de son ménage et de ses petits enfants. Et puis, quel bien ferait une institutrice, si elle n'aspirait qu'après le moment où elle pourrait se marier ? Si elle le fait, cette nouvelle position l'empêchera de continuer ses fonctions d'enseignement. Il est encore à observer que, si elle donnait la classe dans un état de grossesse, cela pourrait faire travailler l'imagination des enfants et leur causer beaucoup de mal »<sup>18</sup>.

14. *Ibid.*, pp. 316-317.

15. *Ibid.*, p. 749.

16. Sur le poids de ces deux tendances dans l'Eglise du XIX<sup>e</sup> siècle, voir J.-M. Aubert, *La femme. Antiféminisme et christianisme*, Paris, 1975.

17. D. Delhome, N. Gault et J. Gonthier, *Les premières institutrices laïques*, Paris, 1980, pp. 200-201.

18. Archives des Sœurs de la Providence de Champion, lettre de Mgr Dehesselle, évêque de Namur, à l'abbé Kinet, 19 décembre 1844.

### Une remise en cause inévitable

Loin de s'opposer, les principes et la pratique se confortent mutuellement. Ils donnent à l'école catholique féminine du niveau primaire une mission confessionnelle et foncièrement conservatrice. Pour la plupart des ecclésiastiques et des notables chrétiens du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les deux dimensions sont indissociables. Faut-il s'étonner, dès lors, que le mouvement socialiste naissant s'en prenne simultanément, quelques décennies plus tard, à l'école catholique, à l'immobilisme social et aux valeurs traditionnelles ? La liaison des termes n'est pas son fait.

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le projet que l'on vient d'examiner ne semble pas adapté aux nécessités de l'heure : il conçoit l'avenir comme une répétition du passé ou comme une perpétuation du présent, selon les domaines. Or dans son évolution, la société belge rompra avec l'un comme avec l'autre. Loin de favoriser la diffusion des principes catholiques dans toutes les couches de la population, l'application du schéma pédagogique de la Droite belge suscitera des réactions, puis des oppositions. Elle ne permettra pas d'enrayer le processus de déchristianisation des masses, ni l'attrait d'une frange des milieux dirigeants pour l'anticléricalisme militant. Au contraire, les critiques qu'elle fera naître précipiteront ce double mouvement.

Paul Wynants.